

Vase dans la Rance : les maires sont en colère !

C'est la goutte qui fait déborder la vase. Le plan pérenne qui devait être annoncé ce jour à l'issue du Comité de Pilotage pour la gestion des sédiments de la Rance n'a abouti qu'à un plan de « transition ». Le collectif des maires des communes des bords de Rance affiche sa très grosse colère.

Valérie Le Moigne

● Un 10e comité de pilotage du Plan de gestion des sédiments de la Rance se tenait ce vendredi, à Dinan, sous la présidence de Philippe Gustin, préfet de Région. Un rendez-vous important puisqu'il devait marquer la fin du Plan de gestion expérimental (2018/2023) pour aboutir à un Plan de gestion pérenne (2023/2043). Or, ce n'est pas le cas.

« Les travaux et études menés ont notamment permis d'avancer sur le fonctionnement du barrage, afin de limiter les entrées sédimentaires et sur les pistes de valorisation des sédiments. Pour autant, le comité de pilotage de ce jour n'a pas été conclusif », communique la préfecture. Le pérenne devient transitoire, pour les cinq années à venir seulement. Sans s'engager dans les décisions attendues donc, avec des objectifs clairement revus à la baisse et des extractions de sédiments dans la Rance à hauteur de 33 000 m³/an seulement.

« Une grande déception »
Une décision qui a déclenché l'ire des élus. À l'issue de ce Copil, le collectif des maires des communes des bords de Rance, qui compte seize édiles, soutenus par des parlementaires costarmoricains et brétiliens a ainsi tenu une conférence de presse en mairie de Dinan pour expliquer « sa colère froide et sa frustration ».

des élus. A l'issue de ce Copil, le collectif des maires des communes des bords de Rance, qui compte seize édiles, soutenus par des parlementaires costarmoricains et brétiliens a ainsi tenu une conférence de presse en mairie de Dinan pour expliquer « sa colère froide et sa frustration ».



Pas de plan de gestion pour les sédiments de la Rance : les maires demandent que l'État prenne ses responsabilités. Corentin Le Doujet

« On a l'impression de se faire avoir », pour Jean-Paul Gainche, maire de Langrolay-sur-Rance, « une tragédie » pour Jean-François Richeux de Saint-Père-Marc-en-Poulet.

« Une grande déception » aussi pour David Boixière, maire de Pleudihen-sur-Rance, président du collectif, qui a rappelé l'histoire de ce dossier du désenvasement de la Rance, un serpent de mer de 60 ans. Et de souligner que dès 2018, les experts disaient « l'extension du phénomène d'envasement de l'estuaire de la Rance a atteint un niveau tel qu'il convient de réduire au maximum les dépôts, voire de mettre un terme à la progression des volumes... »

« Peu ambitieux, peu financé »
Avec un goût d'inachevé, le plan expérimental qui se termine n'aura donc pas permis de réaliser les objectifs d'extraction fixés par les rapporteurs : seulement 30 000 m³ extraits sur les 250 000 m³ prévus. « Ce plan laisse la place à un plan transitoire très peu ambitieux car peu financé », a dénoncé David Boixière.

Les élus fustigent les contradictions du conseil scientifique et sa prise de position « qui vise une fois de plus à minimiser les extractions ainsi que la part de responsabilités du concessionnaire EDF ». Or, pour les élus, il n'est plus à prouver que le barrage est le générateur de la sursédi-

Les élus fustigent les contradictions du conseil scientifique et sa prise de position « qui vise une fois de plus à minimiser les extractions ainsi que la part de responsabilités du concessionnaire EDF ». Or, pour les élus, il n'est plus à prouver que le barrage est le générateur de la sursédi-

mentation.

Pour la Préfecture, « les dernières études mettent en avant une sédimentation deux fois moindre de l'estuaire, entre 2018 et 2023, que sur la période de 2010 à 2018. C'est une donnée à prendre en compte pour calibrer l'action à mener et son financement. Cette sédimentation devra faire l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans ».

Avec ce plan, ou plutôt son absence, se pose aussi la question de l'avenir de l'usine marémotrice de la Rance et principalement le renouvellement de sa concession en 2043. D'ici là, l'estuaire va continuer de se détériorer.

La responsabilité de l'État
Les élus en appellent à l'État. Dès le 24 avril, une visite est programmée à Paris, avec Christophe Béchu, ministre de l'Écologie, qui est également attendu sur site.

« On va lui mettre la pression », assure Alain Cadec, sénateur des Côtes-d'Armor. Le collectif entend également obtenir le soutien d'Hervé Berville, secrétaire d'État en charge de la Biodiversité. Le collectif ambitionne de créer un conseil scientifique indépendant.

Par ailleurs, alors que Rance Environnement vient de lancer une action judiciaire, le collectif des maires ne s'interdit pas de suivre l'association dans cette voie. Pour déterminer les responsabilités de celui, qui selon eux, sans détour, doit payer : EDF et donc l'État.

Par ailleurs, alors que Rance Environnement vient de lancer une action judiciaire, le collectif des maires ne s'interdit pas de suivre l'association dans cette voie. Pour déterminer les responsabilités de celui, qui selon eux, sans détour, doit payer : EDF et donc l'État.